REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4234

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Saint Priest

objet : Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo, dénommée LY12 - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013

Délibération n° 2013-4234

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Chassieu - Saint Priest
objet :	**Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo, dénommée LY12 - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le parc des expositions d'Eurexpo occupe une surface d'environ 70 hectares sur la Commune de Chassieu.

Malgré des aménagements apportés aux voiries d'accès existantes, il subsiste des saturations sur le réseau routier conduisant à Eurexpo.

Dans les années à venir, l'activité du parc est amenée à se développer. Les salons thématiques d'envergure nationale (type Pollutec ou Equita) se développeront en termes de fréquence et de fréquentation.

En complément de la mise en place de la desserte du parc par le tramway T5, il est nécessaire de compléter les accès des visiteurs et exposants par un dispositif viaire complémentaire.

Les réflexions portant sur l'amélioration de la desserte routière d'Eurexpo ont conduit à définir un programme d'aménagement dénommé "accessibilité sud d'Eurexpo" comportant, notamment, l'aménagement de la LY12 entre l'avenue Louis Blériot (Commune de Chassieu) et la RD 306 (Commune de Saint Priest), sous maitrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- améliorer la desserte d'Eurexpo,

- proposer, à court terme, un nouvel itinéraire d'accès à Eurexpo,

- répartir différemment les flux de circulation autour du site d'Eurexpo grâce à la création de ce nouvel itinéraire,

- accompagner le développement et la revalorisation de la zone industrielle Mi-Plaine grâce à la création d'aménagements paysagers de qualité et de liaisons douces,

- améliorer la desserte et le maillage de cette zone industrielle.

Le projet est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014 dans le cadre de la politique "Garder le cap développement économique - développer le rayonnement international de la métropole - accroître la visibilité et l'ouverture à l'international".

Il s'inscrit dans un processus réglementaire ayant conduit à l'organisation d'une enquête publique entre le 14 juin et le 15 juillet 2013, à l'issue de laquelle le commissaire-enquêteur a émis un avis très favorable, assorti de 3 recommandations.

L'opération consiste à aménager une bande de 1 250 mètres de long et de 40 mètres de large environ, située entre l'avenue Louis Blériot au nord (Commune de Chassieu) et la RD 306 au sud (Commune de Saint Priest).

Au nord de la future entrée sud à Eurexpo, le projet comporte un profil avec 2 x 1 voie de circulation et d'autres espaces dédiés aux modes doux (voies vertes), aux aménagements paysagers et à la gestion des eaux pluviales (noues).

Au sud de la future entrée sud à Eurexpo, le projet comporte un profil avec 2 x 2 voies de circulation et d'autres espaces dédiés aux modes doux (voies vertes), aux aménagements paysagers et à des noues, ainsi que l'aménagement d'un carrefour giratoire au niveau du raccordement avec la RD 306.

Il tient compte de la présence d'espèces protégées et de leurs habitats, en incluant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation liées aux impacts du programme "accessibilité sud Eurexpo" sur ces espèces et sur ces habitats.

Le montant global de l'opération est estimé en investissement à 9 861 000 € TTC pour le budget principal.

L'opération dispose d'une enveloppe de 1 261 201,25 €, reliquat d'une demande d'autorisation de programme de 4 000 000 € allouée à l'amélioration des accès au site d'Eurexpo par délibération n° 2004-2023 du 12 juillet 2004.

Aussi, le montant de la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme "travaux" est arrondi à 8 600 000 € TTC pour le budget principal.

Les travaux correspondants seront traités par voie d'appel d'offres et sur les marchés à bons de commande pour les lots de faible montant et pour la mise en œuvre des mesures compensatoires ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de la LY12 et la mise en œuvre des mesures compensatoires correspondantes.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O0947 individualisée le 12 juillet 2004.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 8 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 4 960 000 € TTC en 2014,

- 3 440 000 € TTC en 2015,

- 70 000 € TTC en 2016,

- 65 000 € TTC en 2017,

- 65 000 € TTC en 2018.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 12 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.